Annulé

# Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **3/09-619*02 Mod**

**Modificatif à l'Avis Technique 3/09-619**

*Mur à coffrage intégré*

*Incorporated shuttering wall*

*Wand mit integrierter Schalung*

*Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :*

**www.cstb.fr**

*rubrique :*

Produits de la Construction
Certification

# PréMUR CEMEX

| Relevant de la norme | **NF EN 14992** |
|---|---|

**Titulaire :** CEMEX Beton –Bauteile GmbH
Bruchstraβe 61a

D-67098 BAD DÜRKHEIM

Tél. : +49 (0)63 22 95 90-0
Fax : +49 (0)63 22 95 90-191

**Usine :** CEMEX Beton –Bauteile GmbH
Bruchstraβe 61a

D-67098 BAD DÜRKHEIM

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

**Groupe Spécialisé n°3**

Structure, Planchers et autres Composants structuraux

Vu pour enregistrement le 29 janvier 2014

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2014

Avis Technique non valide Document non valide

**Le Groupe Spécialisé n° 3 de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 26 novembre 2013 le procédé de mur à coffrage intégré « PréMURS CEMEX » exploité par la société CEMEX Beton –Bauteile GmbH. Il a formulé sur ce procédé l'Avis Technique ci-après, qui constitue un Modificatif à l'Avis Technique 3/09-619. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France Européenne. L'Avis Technique formulé n'est valable que si la certification CSTBat visée dans le Dossier Technique, basée sur un suivi annuel et un contrôle extérieur, est effective.**

## 1. Définition succincte

Paragraphe identique à celui de l'Avis Technique de base 3/09-619.

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

Paragraphe identique à celui de l'Avis Technique de base 3/09-619.

### 2.2 Appréciation sur le procédé

En préambule il est précisé :

Les éléments objet du présent Avis ne sont pas visés quant à leur aptitude au levage.

La suite du paragraphe est identique à celui de l'Avis Technique de base 3/09-619.

### 2.3 Cahier des Prescriptions Techniques.

Paragraphe identique à celui de l'Avis Technique de base 3/09-619.

## Conclusions

### Appréciation globale

A condition que chaque fabrication bénéficie d'une certification CSTBat, l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé est appréciée favorablement

### Validité

La date limite de validité de ce 2è modificatif est celle de l'Avis Technique 3/09-619 : jusqu'au 30 septembre 2013

*Pour le Groupe Spécialisé n°3*
*La Présidente*
Roseline LARQUETOUX

Document non valide